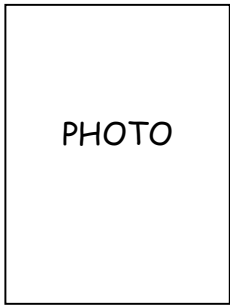




DOSSIER D'INSCRIPTION



FORMATION GENERALE Bafa EXTERNAT

Du 21 au 28 avril 2019

Nom..... Prénom

N° identifiant JS : (pour l'obtenir voir page suivante)

Adresse

.....

Email.....

Code Postal/...../...../...../ Ville.....

Téléphone/...../...../..... Date de naissance/...../.....

Date et Signature :

Autorisation parentale (pour les stagiaires mineurs)

Je soussigné,

Responsable légal de :

après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des stages, déclare y souscrire et autorise mon enfant à participer à toutes les activités prévues.

J'autorise mon enfant à :

- se rendre seul sur le lieu de stage et à en revenir
- circuler seul à l'extérieur du centre de formation.

D'autre part, je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser à l'Association Nationale Temps Jeunes le montant d'éventuels frais médicaux.

A Le

Lu et approuvé :

Signature :

Liste des pièces à fournir pour tout stage BAFA

La fiche d'inscription remplie avec photo
Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport ou livret de famille
L'imprimé CAF (peut-être envoyé après)

Pour obtenir l'identifiant JS :

- Connectez-vous sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
- Cliquez sur votre région de résidence à l'intérieur de la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil régional.
- Cliquez sur le lien «s'inscrire» puis Sélectionnez le bouton « BAFA » ;
- Renseignez le formulaire de pré inscription ;
- Confirmez votre pré inscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique ;
- Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription ;
- Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous sera utile tout au long de votre formation.

Les stagiaires mineurs :

La formation BAFA est ouverte au mineur âgé de 17 ans révolus le premier jour de stage de base ; tout mineur ne pourra participer à la formation que sous couvert de l'autorisation parentale dûment complétée. La formation BAFA préparant les stagiaires aux rôles et fonctions d'animateur, la formation est organisée selon un principe d'autonomie. en dehors des temps de formation (qui sont obligatoires), les stagiaires doivent être en capacité de gérer leur vie personnelle de façon responsable.

Départ en cours de formation :

En cas de départ volontaire en cours de formation, aucun remboursement ne pourra être exigé auprès de Temps Jeunes. La totalité du prix du stage (formation + adhésion) devra être versée. Le non respect de l'horaire fixé sur la convocation pourra entraîner le renvoi du stagiaire. Le non respect des règles de fonctionnement du stage (horaires, respect de la loi, présence à tous les temps de formation) pourra entraîner le renvoi, sans possibilité d'exiger de remboursement auprès de Temps Jeunes. De même, une évaluation insatisfaisante de la formation ne justifie pas le remboursement du stage.